



SHOTOKAN KARATE VEAUCHE

Protocole et Guide des bonnes attitudes en période de pandémie COVID-19

Chers adhérents,

Afin de lutter contre le COVID-19, nous avons mis en place des mesures de protection renforcées et de nouvelles consignes sanitaires.

Afin de préparer la saison 2020 /2021 dans les meilleures conditions possibles, vous trouverez ci-après des informations clés portant notamment sur :

- les gestes barrières ;
- les bons réflexes à avoir lors des cours
- les comportements à adopter en cas de symptômes.

Nous comptons sur vous pour respecter l'ensemble des consignes

Protégeons-nous, notre santé est l'affaire de tous !

Bonne lecture !

Le Président et le Bureau du SK Veauche



Règles d'hygiène et gestes barrières applicables lors des cours du SK VEAUCHE





LE LAVAGE DES MAINS

à l'eau et au savon



Bien se mouiller les mains



Utiliser le savon fourni par les distributeurs conforme aux normes en vigueur



Frotter pendant 30 secondes



Nettoyer la zone entre les doigts et également les ongles



Bien se rincer les mains



Utiliser le papier pour sécher au lieu des sècheurs à air pulsé



HYGIÈNE DES MAINS

PAR FRICTION HYDROALCOOLIQUE



Déposer le produit
dans le creux
de la main



Frotter largement
paume contre
paume puis l'un
après l'autre le
dos de chaque
main



Frotter entre les
doigts puis
frotter le dos
des doigts
contre la paume
de l'autre main
sans oublier les
pouces.



Insister sur le
bout des
doigts et les
ongles pour
chaque main.



Terminer par les
poignets



Frotter jusqu'au
séchage complet
des mains. Ne
pas rincer ni
essuyer.



La pratique des sports de combat :

Autorisés depuis le 11 juillet

Depuis le 11 juillet, le Ministère des Sports a autorisé la reprise des sports de combat sous toutes leurs formes **au niveau amateur et en pratique de loisir** sur l'ensemble du territoire excepté Mayotte et la Guyane.

Il est donc possible de pratiquer le karaté et l'ensemble des disciplines associées de la FFK sans restriction en matière de distanciation physique ou de nombre de pratiquants. Par conséquent lors des cours et en fonction des sites mis à disposition par la commune : Cité saint Laurent et Complexe sportif de Veauche

Le nombre de participants sera limité il sera communiqué aux adhérents

Cependant il est nécessaire de maintenir un niveau de vigilance important en respectant les **gestes barrières essentiels** que sont les principes d'hygiène corporelle, notamment le lavage des mains et la désinfection des pieds avant et après les cours.

Respect des horaires :

Les horaires de cours seront communiqués en début de saison, ils devront impérativement être respectés.

15 minutes de battement entre chaque cours afin de limiter les risques de croisement entre élèves de chaque cours.

Pour les 5/7 ans, un seul parent accompagnant son enfant, il devra être masqué, il devra se laver les mains en entrant, il devra cocher la feuille de présence.

Pour tous les autres adhérents, **port du masque obligatoire** jusqu'à l'entrée sur le tatami, désinfection des mains et des pieds en amont. **Lors des déplacements hors du tatami les adhérents devront être masqués et chaussés.**

Si possible, venir en tenue



Début des Cours :

Les parents qui accompagnent leurs enfants devront les déposer et émarger la fiche de renseignement un par un. Ils devront ensuite quitter la salle et rester à **l'extérieur**. **Il ne sera pas autorisé de rester dans la salle.**

L'accès à la salle ne sera pas autorisé pendant les cours.

Fin de Cours :

Les accompagnateurs devront patienter à l'extérieur afin de récupérer les enfants. Les enfants seront accompagnés par le professeur ou un assistant et rendus aux parents.

Traçabilité :

Les participants devront mentionner lors de chaque cours :

- **Nom**
- **Prénom**
- **Numéro de téléphone**

Port du masque :

 **Porter son masque** dès son arrivée dans l'enceinte sportive et le garder pour tout déplacement.

 **Retirer son masque** uniquement dans le cadre de la pratique.





Les vestiaires collectifs :

Pris dans un contexte sanitaire appelant au maintien d'un niveau élevé de vigilance, Le décret (2020-1035 du 13 08 2020) met fin à l'obligation de fermeture des vestiaires collectifs.

Toutefois et Conformément aux recommandations de la Mairie de VEAUCHE, **les vestiaires collectifs seront accessibles uniquement pour déposer : sacs – vêtements, vestes....** dans le strict respect des protocoles sanitaires.

Les adhérents ne pourront pas se changer dans les vestiaires, ils pourront uniquement déposer leurs sacs un par un afin d'éviter les croisements.

La distanciation physique d'au moins 1 mètre entre les personnes **et le port du masque sera obligatoire.**

L'accès aux douches ne sera pas autorisé pour l'instant.

Mise à disposition de Gel Hydro-alcoolique

Le club mettra à disposition du gel afin que chaque adhérent puisse se désinfecter les mains et les pieds régulièrement

Le Matériel :

Si le cours nécessite l'utilisation de matériel : il sera désinfecté régulièrement avant, pendant et après le cours



Coordonnées et contacts utiles



- information coronavirus Covid-19 : 0 800 130 000 (appel gratuit, 7j/7, 24h/24) ou site <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus> ;
- pour les personnes sourdes, malentendantes, aveugles : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/espace-handicap> ;
- Samu : 15 ou numéro d'urgence pour personnes sourdes ou malentendantes par SMS : 114 ;
- **Contact des référents dans le club :**
- **Email :** skveauche@gmail.com

M REYMOND PRESIDENT

: 06 32 68 95 26

M BESSE TRESORIER REFERENT COVID

: 06 08 71 02 33



A noter :

Nous vous rappelons également que ces directives doivent être strictement respectées au sein du club, tant pour vous préserver vous, que pour préserver nos bénévoles et nos professeurs.

Un non-respect de celles-ci n'est pas acceptable, des sanctions à l'égard des personnes concernées sont prévues par la loi.

La lutte contre ce virus passe par une mobilisation de chacun et de tous les instants. Nous comptons sur vous pour respecter ces consignes (gestes barrières et port du masque) qui sont destinées à protéger chacun d'entre nous au quotidien.

En fonction de l'évolution du contexte sanitaire et de la réglementation le SK VEAUCHE adaptera et informera ses adhérents.

" Protégeons-nous, notre santé est l'affaire de tous "

Le Président SK VEAUCHE



COVID 19 – Fiche de sécurité sanitaire SK VEAUCHE

- Cette fiche rappelle les mesures à mettre en œuvre en matière d'hygiène et de sécurité à appliquer lors des cours. (salle de la cité st Laurent et gymnase M PAGNOL Veauche)
- Afin de répondre totalement à ces mesures, les **adhérents devront se conformer aux prescriptions du professeur ou de tout responsable de l'association.**
- Respect des gestes barrières à tout moment. Les bons gestes par tous, partout.

DANS OU A PROXIMITE DES SALLES DE COURS
Savon, papier jetable, solution hydroalcoolique et lingettes surfaces ou sprays surfaces (norme recommandée : EN14476 virucides) Je me désinfecte les mains avec du gel avant d'entrer dans la salle. Je respecte l'aménagement des espaces qui garantissent une distanciation physique supérieure à 1mètre. Je respecte le sens de circulation.
ACCUEIL ET COURS
15 minutes de battement entre chaque cours afin de limiter les risques de croisement entre élèves de chaque cours. Pour les 5/7 ans, un parent accompagnant son enfant devra être masqué, se laver les mains en entrant, cocher la feuille de présence. Pour tous les autres adhérents, port du masque obligatoire et durant tous les déplacements jusqu'à l'entrée sur le tatami, désinfection des mains et des pieds en amont. Si possible, venir en tenue. Le remplissage de la fiche d'émargement est encadré par un article de loi qui stipule les adhérents et le professeurs doivent signer et compléter ce document. Il n'y a aucune dérogation suites aux mesures COVID. Chaque adhérent présent au cours coche la feuille de présence en entrant dans la salle. La feuille de présence sera posée sur la table à l'entrée de la salle. Le professeur ou son adjoint vérifiera
Le professeur ou son assistant rappelle aux adhérents les consignes de sécurité et les Gestes barrières : / Port du masque en dehors du tatami. (<i>Jeter le masque dans la poubelle dédiée à cet effet et mis en place par la mairie</i>) et lavage des mains et des pieds régulièrement. / J'utilise mon propre matériel et ne dois pas le prêter.
Les méthodes pédagogiques lors des cours seront adaptées afin de respecter 4 m2 de distanciation. Si besoin, le port du masque sera appliqué afin de respecter les gestes barrières. <i>Lorsque les phases de travail ne permettent pas de respecter la distance physique de 1 m le port du masque sera appliqué afin de respecter les gestes barrières.</i>
FIN de cours
Pas de douches, remises du masque en sortant du tatami, désinfection des mains et des pieds. Désinfection du matériel et aérer la salle.
Respect du Protocole
Nous vous rappelons également que ces directives doivent être strictement respectées au sein du club, tant pour vous préserver vous, que pour préserver nos bénévoles et nos professeurs Un non-respect de celles-ci n'est pas acceptable, des sanctions à l'égard des personnes concernées sont prévues par la loi. Le Non-respect du protocole pourra entraîner un renvoi du cours.